



Delais de recours en vue de revoir une décision de notification

Par nice, le **26/07/2010** à **16:15**

Bonjour,

Une décision de notification a été prise le 15 juillet 2010 pour radier mon dossier des affaires en cours en vertu des articles 381 et 470 du code de procédure civile.

Combien de temps ai-je pour effectuer un recours contre cette décision et comment faire ?

A vous,

Bonne journée.

G. BARBIER
0000000000